****

### DOUBLES ET MIXTES

### Vétérans

**B-A-Bad des Commiers**

**les 29 et 30 Janvier 2022**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|   |  |  |  |
|  |  |

**Règlement particulier**

1. Ce tournoi se déroule les 29 et 30 janvier 2022 au gymnase des Combettes, 38450 Saint-Georges-de-Commiers. La demande d’autorisation est en cours de validation.
2. Ce tournoi est un tournoi régional qui s'adresse à tous les joueurs / joueuses de la catégorie VETERAN, licencié.e.s auprès de la FFBaD pour la saison 2021-2022 et classé.e.s dans les séries de D8 à NC.
3. Ce tournoi se déroulera selon les règles officielles du badminton édictées par la F.F.BaD et en vigueur le jour de la compétition, les dispositions particulières de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, et le règlement ci-après. Les participant.e.s seront tenu.e.s de respecter les règles sanitaires mises en place, en vigueur le jour de la compétition.
4. Le juge-arbitre du tournoi est : Vincent ARRIGONI. Ses décisions seront sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 3. Le GEO de la compétition est Stéphane COINDEAU.
5. Le tournoi est ouvert aux joueurs qui satisferont aux 3 points suivant le 14 Janvier 2022 (Date limite d’inscription) :
6. Aux vétérans dont le classement, le jour du tirage au sort, sera inférieur ou égal à D8.
7. Aux vétérans licenciés dans un club affilié à la F.F.BaD de la ligue AURA.
8. Tout joueur doit être en règle avec la F.F.BaD et doit être en possession de sa licence.
9. Les joueurs et joueuses pourront s’inscrire dans les 2 tableaux (doubles et mixtes).
10. Les tableaux de doubles hommes et doubles dames se joueront le samedi 29 janvier 2022.
11. Les tableaux de doubles mixtes se joueront le dimanche 30 janvier 2022.
12. La répartition des joueurs sera établie en fonction de la moyenne du CPPH de la paire à la date du tirage au sort, en respectant notamment l’article 3.2.1.5 du R.G.C. qui précise que « dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé » et le cas particulier « si un tableau inclut un joueur NC ou P12 alors il peut inclure au maximum des joueurs ayant une côte strictement inférieure à 32 ».
13. Le tournoi se déroulera en poules, puis en élimination directe. Une consolante sera organisée pour les paires ne sortant pas de poule. Les tableaux seront scindés en 2 catégories : honneur et excellence sous réserve du nombre d’inscrits.
14. Le nombre de paires est limité à 28 le samedi (en cumulant DH & DD) et à 24 le dimanche (en DMx).
15. Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'effectuer toute modification nécessaire au bon déroulement du tournoi, ceci en accord avec le Juge-Arbitre.
16. Des lots seront attribués aux vainqueurs, finalistes et 3èmes dans toutes les séries.
17. La date limite d'inscription est fixée au vendredi 14 Janvier 2022 (date de réception de la feuille d'inscription par mail au responsable tournoi ou par voie postale, cachet de la Poste faisant foi).
18. La date du tirage au sort est fixée au 20 janvier 2022. Le CCPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.
19. Le montant des droits d'inscription s'élève à 15 € par joueur pour un tableau et 20 € par joueur pour deux tableaux.
20. La fiche d’inscription et le règlement par chèque à l’ordre du BABad des Commiers sont à envoyer par courrier à l’adresse suivante : M. Stéphane COINDEAU, 4 Impasse des pénates, 38760 VARCES-ALLIERES-et-RISSET.
21. Les règlements **se feront uniquement par chèque**, car s'il doit y avoir annulation du tournoi, tous les règlements seront détruits (COVID19).
22. Les droits d'inscription ne seront pas remboursés en cas d'absence de pass sanitaire ou de test PCR négatif de moins de 72 heures, les jours de tournoi (selon règles en vigueur les jours du tournoi).
23. La prise en compte des inscriptions se fait dans l’ordre d’arrivée des règlements des deux joueurs de la paire, le cachet de la poste faisant foi.
24. Une convocation sera adressée par mail au représentant du club indiqué sur la fiche d'inscription quelques jours avant la date du tournoi.
25. Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce chaque jour de la compétition où il est convoqué.

En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait sur l'ensemble du tableau.

1. Les joueurs devront être prêts à jouer à l'appel de leur nom. Une durée d'échauffement de 3 minutes dès l'appel de leur match sera accordée. Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 minutes.

En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait sur l'ensemble du tableau.

1. Tout joueur souhaitant s’absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l’autorisation au juge arbitre, sous peine d’être déclaré forfait à l’appel de son match.
2. Les volants sont à la charge des joueurs. Les matchs se dérouleront en volants "plume ". En cas de litige, le volant officiel du tournoi est : Forza S6000. Des volants de ce type seront en vente dans la salle.
3. Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l’heure programmée. L’échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
4. Tous les matchs se dérouleront en auto-arbitrage.
5. Un volant touchant une structure au plafond ou au mur ou tout obstacle sera déclaré « let » au service et « faute » en jeu.
6. Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l’organisateur dans les plus brefs délais :

a. Si l’annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d’inscription.

b. Si l’annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer un justificatif à la ligue Auvergne Rhône Alpes de badminton 37 route du Vercors 38500 St Cassien ou par mail : sophie.bluy@badminton-aura.org au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition. Une copie du justificatif doit également être envoyée à l’organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d’inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif. Sans justificatif le ou la licencié(e) s’expose à deux mois de suspension de toutes compétitions, six mois pour une récidive, selon la circulaire 3.4 guide du badminton.

1. Lorsque l’un des joueurs d’une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l’organisateur s’il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant, sinon l’organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.
2. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires. Le comité d’organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
3. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

|  |  |
| --- | --- |
| Le juge-arbitre du tournoiVincent ARRIGONI | Date et signature 27/10/2021 |

